

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 8 (1920)

Heft: 108

Artikel: Lettre de Bâle : votation ecclésiastique

Autor: Gerhard, G.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-255952>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LETTRE DE BALE

I. Votation ecclésiastique

Deux événements à mentionner ici : l'un heureux, l'autre d'une autre sorte.

Parlons d'abord de l'événement heureux. Samedi et dimanche, 13 et 14 novembre, les électeurs et électrices de l'Eglise nationale évangélique réformée de Bâle-Ville ont déclaré les membres féminins de cette Eglise éligibles aux fonctions ecclésiastiques (Synodes, conseil d'Eglise, conseils de paroisse, etc.).

La campagne qui a abouti à ce résultat est vite racontée. Après que les femmes de notre Eglise nationale eussent obtenu le droit de vote dans cette Eglise, la « Frauenzentrale » de Bâle chargea un membre du Synode, le pasteur Lichtenhahn, de proposer au Synode l'introduction de l'éligibilité des femmes dans la constitution de l'Eglise. Cette proposition fut acceptée pour étude par le Conseil de l'Eglise, qui la reporta à nouveau devant le Synode, sans préavis d'aucune sorte. A la suite d'une discussion au cours de laquelle on entendit, comme toujours, des opinions réconfortantes et d'autres attristantes à l'égard de notre cause, la proposition Lichtenhahn fut acceptée par le Synode, et il y a une semaine, elle fut soumise à la votation des membres de l'Eglise en même temps que d'autres modifications à notre constitution ecclésiastique nationale.

Quant à nous, femmes, il nous fallait d'abord manifester déjà avant la votation populaire que nous désirions l'éligibilité aux fonctions ecclésiastiques. Ce n'était pas là uniquement la tâche de notre Association pour le Suffrage, qui d'abord est neutre confessionnellement parlant, et qui, ensuite, ne peut agir qu'au nom d'un nombre restreint de femmes. Aussi, un Comité spécialement chargé de l'éligibilité ecclésiastique des femmes fut-il créé, qui convoqua par affiches une assemblée dans l'église de St-Pierre, et publia dans les journaux un appel recommandant à tous les électeurs de voter *oui*. Et ce fut une joie pour nous de constater que, cette fois, toute cette activité : organisation, conférence, appels, a été exercée de façon excellente par la plus jeune génération de nos femmes mariées.

La votation du 14 novembre, qui a donné 6191 voix pour l'éligibilité des femmes et seulement 1255 contre, a pour nous un intérêt tout particulier du fait que c'était la première fois que des femmes pouvaient se prononcer pour l'extension de leurs propres droits. Il est vrai que beaucoup d'entre elles ne se sont pas prononcées du tout ! mais comme nous ignorons quels furent les motifs de leur abstention, si ce fut de l'indifférence envers ces droits ou envers l'Eglise, il nous est impossible d'en déduire des conclusions. D'autre part, celles qui se sont prononcées ont causé pas mal de surprise. En effet, on avait dit entre autres au Synode que certainement les femmes ne tiendraient pas à posséder des droits plus étendus, et ne s'intéresseraient par conséquent pas à la votation. Ne pouvant nous-mêmes faire à cet égard que des suppositions, nous avons cependant désiré savoir la vérité, même si elle ne nous était pas agréable, et nous avons demandé au Conseil de l'Eglise de préparer des bulletins de vote différents pour les femmes et pour les hommes, afin que l'on pût établir ensuite la proportion des votes féminins. Un juriste, membre du Conseil d'Eglise, observa alors que ce serait violer le secret du vote, bien que nous eussions pu citer des élections en Allemagne et en Autriche, d'une portée politique capitale où l'on n'a pas agi autrement ! Toutefois, comme le Conseil d'Eglise ne défendit pas cette mesure s'il ne la recommanda pas, nous avons cependant pu faire une expérience, dans un bureau élec-

toral. Là, sur 768 femmes inscrites comme électrices, 690 (soit le 88 %) ont voté *oui*, et 11 (le 4 %) *non*. Dans ce même bureau, 398 hommes ont voté, desquels 313, donc le 79 %, en faveur de l'éligibilité des femmes. Si bien que nous pouvons dire avec une certitude approximative, qu'en chiffres ronds 80 % des hommes et 90 % des femmes, se sont prononcés en notre faveur. Nous avons donc toutes les raisons de nous réjouir de ce résultat, et surtout de la part que nous y avons prise. Au point de vue pratique immédiat, il est moins important, car soit le Synode, soit le Conseil d'Eglise, soit les Conseils de paroisse ne seront pas élus avant 1924. En revanche, nous aurons bientôt l'occasion de présenter des candidates pour la Commission de surveillance de l'enseignement religieux, qui désormais dépendra uniquement de l'Eglise et non plus de l'Etat. C'est donc une tâche à laquelle nous allons vouer nos soins que de trouver des femmes capables d'accomplir, dans cette Commission, comme plus tard dans les autres corps constitués de l'Eglise, un travail effectif et consciencieux.

G. GERHARD.

N. D. L. R. — Nous publierons dans notre prochain numéro la seconde partie de la lettre de notre correspondante traitant de la grosse question de l'interdiction du mariage aux maîtresses d'école à Bâle.

NOTRE PLÉBISCITE

Nous publions ci-après les premières réponses qui nous sont parvenues aux questions posées dans notre dernier numéro. D'autres réponses — car nous en recevons tous les jours — continueront cette série. Nous tenons dès maintenant à exprimer toute notre reconnaissance à celles de nos abonnées qui ont pris la plume — non pas seulement pour nous adresser des éloges, mais encore pour nous faire part de leurs critiques et de leurs observations, manifestant ainsi l'intérêt qu'elles portent à l'attitude et à la composition de notre journal. (RÉD.)

Neuchâtel, 13 novembre 1920.

Honorée Mademoiselle,

Ayant lu l'article paru dans le numéro du *Mouvement Féministe* du 10 novembre écoulé, intitulé : *Notre plébiscite*, je m'empresse, cela avec un grand plaisir, de répondre aux deux questions posées aux abonnés et lecteurs.

I. Etant abonnée depuis une année au *Mouvement Féministe*, j'en suis très satisfaite ; tous ses articles me plaisent beaucoup ; j'ai une préférence marquée pour les articles de la première page : *L'idée marche*, la *Chronique parlementaire fédérale*, toujours si bien documentée et les articles intitulés, *Question des mœurs et réglementation* me paraissent être d'une utilité toujours plus grande. J'aime aussi tous les articles traitant de l'émancipation de la femme, spécialement aux points de vue économique et juridique.

II. Je ne désire aucun changement au point de vue de la rédaction du dit journal, mais seulement sa plus grande diffusion. Peut-être pourrait-on néanmoins abrégé quelque peu les comptes-rendus des diverses sociétés féminines, ou les faire alterner avec certains articles de droit usuel utiles aux femmes, ou même éventuellement de recettes de cuisine pouvant intéresser plus généralement la petite bourgeoise dans sa vie de chaque jour, et qui, tout naturellement alors, lirait le journal en entier. Un brin de propagande féministe, disons chaque quinzaine, ne me semblerait pas superflue, ne fût-ce que pour secouer l'apathie des femmes vaudoises, surtout en matière de vote.

Veuillez croire, honorée Mademoiselle, à mes meilleurs sentiments.

Une féministe convaincue,

M^{me} Marthe MEYER.

Château-d'Ex, le 15 novembre.

I. Les articles de fond de M^{lle} Gourd et les articles relatant ce qui se passe à l'étranger.